



## 20<sup>ème</sup> Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

### Note de cadrage pour l'atelier thématique 6 Promouvoir le dialogue et la coopération scientifique et académique sur les forêts du Bassin du Congo

Co-Facilitation des Républiques Française et Gabonaise du PFBC (2023-2025)  
Élaborée par Collège Scientifique et Académique du PFBC

---

Les recommandations du CSA du PFBC sont :

Aux niveaux de collèges :

**Recomm. 1 : Formaliser et appuyer le secrétariat des différents collèges du PFBC pour une meilleure efficacité de fonctionnement.**

*Session 1.1 : Présentation de la feuille de route et des activités du Collège Scientifique et Académique du PFBC*

*Session 1.2 : Panel des Leaders des initiatives et réseaux*

**Recomm. 2 : Renforcer les synergies et l'additionnalité entre les différents institutions, réseaux et initiatives à l'interface-science -politique-pratique pour un plus grand impact dans la gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo**

*Session 1.3 : Panel sur les thématiques de recherche scientifique sur les écosystèmes forestiers terrestres et aquatiques d'Afrique centrale et les différents gaps*

*Session 2.1 : Panel sur les infrastructures de recherche, la sécurité/propriété/dissémination des données et le financement de la recherche*

**Recomm 3 : Renforcer l'appropriation des projets transdisciplinaires de recherche pour et par les bénéficiaires (institutions de recherche, communautés locales, peuples autochtones), la mutualisation des infrastructures de recherche au niveaux national et sous-régional, et la formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche en adéquation avec les emplois ;**

**Recomm 4 : Mettre en place au niveau institutionnel un Comité pluridisciplinaire d'éthique de la recherche qui respecte les principes moraux et valeurs visant à garantir une recherche responsable, intègre et sans préjudice pour les sujets ou la communauté**

*Panel transectoriel multi acteurs*

**Recomm 5 : Encourager l'harmonisation au niveau (i) des gouvernements et des bailleurs internationaux, (ii) des porteurs d'initiatives de réseautage, et (iii) des acteurs des réseaux pour un partenariat public-privé-bénéficiaire gagnant-gagnant**